



COMMUNE
DE LA
GRANDE BÉROCHE

Aux représentant·e·s des médias

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Fête nationale 2026 : les feux d'artifice du 31 juillet à la plage de Chez-le-Bart sont maintenus

Compte tenu des dernières mesures cantonales autorisant les feux d'artifice officiels tirés depuis un lac par des professionnel·le·s, ainsi que de l'analyse approfondie menée sur les conditions de sécurité, la Commune de La Grande Béroche confirme le maintien de son feu d'artifice officiel prévu le 31 juillet.

Cette décision a été prise après une évaluation attentive des risques et des mesures de sécurité prévues. Le spectacle pyrotechnique sera tiré depuis une barge sur le lac, par une entreprise spécialisée et dûment autorisée, sous la surveillance des sapeurs-pompiers et sapeuses-pomprières et avec un dispositif de sécurité incendie adapté. Ces modalités répondent aux critères définis par les autorités cantonales et permettent d'organiser cet événement dans un cadre strictement maîtrisé.

Le feu d'artifice est ainsi prévu le vendredi 31 juillet à 22h15, à la plage de Chez-le-Bart, sous réserve d'une évolution défavorable des conditions météorologiques, notamment en cas de vents forts ou d'orages, le spectacle pourrait être annulé à tout moment.

Le Conseil communal est pleinement conscient des préoccupations suscitées par la sécheresse actuelle. La protection de la population, des forêts, des biens et de l'environnement demeure une priorité absolue. C'est précisément pour cette raison que les autorités cantonales ont interdit l'utilisation des engins pyrotechniques par les particuliers tout en prévoyant une exception très encadrée pour certains feux officiels, lorsqu'ils sont réalisés depuis un plan d'eau, par des professionnel·le·s autorisé·e·s et selon des mesures de sécurité renforcées.

Il est important de rappeler que l'allumage de tout feu en plein air ainsi que l'utilisation de tout engin pyrotechnique par les particuliers demeurent interdits sur l'ensemble du territoire cantonal. En conséquence, aucune zone de tir ne sera mise à disposition du public.

Le maintien d'un unique feu d'artifice officiel, organisé dans un cadre sécurisé et contrôlé, répond également à la volonté de limiter les initiatives individuelles impliquant des engins pyrotechniques interdits, qui pourraient présenter des risques importants.

Le Conseil communal comprend que les sensibilités puissent diverger. Certain·e·s considèrent qu'il conviendrait de renoncer à tout feu d'artifice dans le contexte actuel ; d'autres estiment que le maintien d'un spectacle officiel est justifié dès lors qu'il respecte les conditions de sécurité fixées par les autorités compétentes.

Le Conseil communal respecte ces différentes opinions. Sa décision ne procède ni d'une minimisation des risques ni d'une volonté de privilégier la tradition à tout prix. Elle repose sur les informations disponibles, les recommandations des autorités cantonales, l'expertise des professionnel·le·s ainsi que sur les dispositifs de sécurité mis en place.

Respecter les décisions prises par le Conseil d'État et appliquer les conditions strictes qu'il a fixées constitue, aux yeux du Conseil communal, une démarche responsable. Si les autorités compétentes devaient estimer que les conditions ne permettent plus de garantir la sécurité, la décision serait naturellement réévaluée sans délai.

Le Conseil communal remercie la population de sa compréhension, de son sens des responsabilités et de son respect des mesures cantonales actuellement en vigueur. Il souhaite à chacune et chacun une belle fête nationale, placée sous le signe de la convivialité, du respect mutuel et de la sécurité.

La Grande Béroche, le 29 juillet 2026

Le Conseil communal

Contact médias : M. Maxime Rognon, président du Conseil communal,
Maxime.Rognon@ne.ch, 032 886 52 50